

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**



AVIS PUBLIC

Avis vous est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 10 janvier 2018, le conseil a adoptée, par sa résolution, numéro 2018-01-006, QU'

**IL Y AURA UNE NOUVELLE SIGNALISATION
AJOUTÉE À L'INTERSECTION DES RUES
PRINCIPALE ET RIVET
QUI RÉSULTE À EFFECTUER UN
ARRÊT OBLIGATOIRE
DANS LES TROIS (3) SENS.**

Cette nouvelle signalisation entre en vigueur le 29 juin à compter de 9 h.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 30^e jour du mois de mai deux mille dix-huit.

**RENÉE LANCE
Directrice générale adjointe**